Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

Les Conflits d'Orient

Le Monténégro et les Puissances

« Symptôme favorable »

Londres, ter mai.

Au moment où les ambassadeurs se sont réunis aujourd'hui au Foreign-Office, ils étaient en possession d'une communication du gouvernement monténégrin qui est venue apporter un changement considérable dans la situation.

Dans sa réponse à la note des puissances, le cabinet de Cettigné, en effet, déclare que prenant en considération le souci du maintien de la paix européenne, il consentait à quitter Scutari, mais le Monténégro émet une seule condition à sa soumission : il demande que les puissances admettent sa demande de compensations territoriales et économiques.

La conférence des ambassadeurs n'a pas encore arrêté la réponse qui sera faite à cette communication, bien que sa délibération d'aujourd'hui ait duré trois heures.

Finalement, les représentants des puissances ont décidé de remettre à lundi prochain la suite de la discussion.

Entre temps, les différents cabinets décideront chacun de leur côté, la politique qu'ils entendent suivre

Dans les milieux diplomatiques de Londres, on considère l'ajournement de la conférence à lundi comme un symptôme favorable.

On a toute raison de supposer que l'Autriche sera représentée à la prochaine séance de la conférence et que d'ici là, elle n'exécutera aucune action coercitive.

Le rôle de la Russie

Londres, ter mai.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg au « Daily News » annonce que le gouvernement russe a fait savoir directement au gouvernement monténégrin que s'il ne se conforme pas à la décision du concert européen dans un délai respectable, l'Autriche-Hongrie et l'Italie seront autorisées à imposer la volonté de l'Europe.

A la Cour d'Autriche

Vienne, ter mai

L'empereur a convoqué pour demain le conseil de la couronne.

Ce conseil, dont la réunion est très rare, se compose des ministres communs et des présidents des conseils autrichien et hongrois.

Cette après-midi, l'empereur a reçu en audience le comte Berchtoldi et le chef d'état-major général Konrad Von Hoetzendorf.

Un combat au Maroc

Nous avons 18 tués et 41 blessés

Tanger, ter mai.

Une dépêche de Rabat annonce que le colonel Mangin, qui était parti pour Sidi-Brahim, dans la soirée du 26, à la rencontre de la harka Vileuh, a trouvé sur sa route de nombreux cadavres des victimes du combat qui s'est engagé le 26.

Nos troupes ne tardèrent pas à se heurter à des dissidents embusqués dans des bois d'oliviers qui entourent le marabout Vietrix.

Un violent combat s'engagea à l'issue duquel l'ennemi, qui occupait la crête, fut culbuté.

Le colonel Mangin, à la tête de sa cavalerie, poursuivit les dissidents qui furent mis en déroute après un engagement des plus violents, qui dura jusqu'à sept heures.

Au cours de ce combat, nous avons eu 18 tués et 41 blessés.

Le prétendant El Heiba avait un de ses représentants dans la harka défaite.

M. Poincaré à Londres

Londres, ter mai.

L'municipalité de Londres a décidé à l'unanimité d'inviter le président Poincaré à assister à un banquet qui sera offert en son honneur au Guild'hall, au cours de son prochain voyage à Londres.

Musée médical historique DE LONDRES

Le Musée médical Historique, organisé par M. Henry S. Wellcome, qui sera inauguré à Londres, vers la fin juin prochain, renfermera des objets offrant un intérêt médical historique exceptionnel.

Une collection importante d'appareils originaux dont se servit le fameux Calvani en faisant ses premières expériences sur la Galvanisme au 18e siècle, sera un exposé d'importance dans la section des sciences.

Une exhibition remarquable d'offrandes votives pour la santé, seront exposées. La coutume d'offrir ces offrandes dans les cas de maladie, est très ancienne, et la collection exposée sera selon toutes probabilités la plus remarquable qui aura jamais été réunie. Y seront jointes, des offrandes votives Greco-Romaines d'un intérêt anatomique et pathologique particulier, en argent, en bronze, en marbre et en terre cuite, avec et y compris nombre d'objets similaires employés pour le même usage, au moyen âge et dans les temps modernes.

Des instruments d'optique et microscopes anciens, recueilles de toutes les parties de l'Europe, formeront un autre point intéressant, et une variété d'instruments chirurgicaux employés par des chirurgiens du renom lors d'opérations effectuées sur des personnages historiques, est été promis.

La collection d'amulettes et de breloques se rapportant aux médecines populaires Anglaises sera très complète, et constituera une exhibition d'un intérêt plus qu'ordinaire.

Une collection remarquable de médailles et pièces de monnaie de l'époque Gréco-Romaine, des anciens manuscrits, et livres de médecine *imprimés*, seront aussi mis en évidence, ainsi qu'un grand nombre d'autres objets présentant un intérêt aux médecins et hommes de science.

LE 1er MAI

A SIN-LE-NOBLE

Le mauvais temps et la pluie ont nui à la manifestation. Néanmoins la choral enfantine « La Blanc Ouvrière » a été groupée place de la Liberté où un drapeau lui fut remis.

Un cortège s'est ensuite formé et, précédé de la Musique Ouvrière, s'est rendu au Vieux Cimetière, où des fleurs ont, suivant la tradition, été déposées sur la tombe d'Alcide Moché, l'ancien secrétaire général et l'un des fondateurs du Syndicat des Mineurs du Nord ; plusieurs discours furent prononcés à cette occasion.

Le cortège défembula ensuite de par les rues et un bal public fut donné à l'Elysée pour terminer la journée.

A Montceau-les-Mines

Montceau-les-Mines, 1er mai.

La manifestation préparée par les syndicalistes de Montceau-les-Mines a complètement échoué.

Les mineurs réunis salle du syndicat ont été entourés par les chasseurs à cheval et les gendarmes et mis dans l'impossibilité de sortir.

A l'intérieur de la salle, M. Boavert, député-maire, a prononcé un discours violent contre le Gouvernement.

La réunion a été suivie d'un concert musical.

Toutes les rues voisines étaient gardées par de forts détachements.

Les manifestants sont restés littéralement assiégés dans le local du syndicat.

En Autriche

Vienne, ter mai.

A l'occasion du 1er mai, le Parti socialiste démocratique a organisé une série de meetings en faveur de la paix.

Dans chacun d'eux, les assistants ont voté une résolution dans laquelle ils déclarent s'opposer à toute action coercitive de l'Autriche contre le Monténégro, estimant d'une part qu'une telle action est susceptible de mettre en danger la paix de l'Europe et d'autre part que la question de Scutari n'intéressent pas les intérêts vitaux du peuple austro-hongrois.

Un incident en Allemagne

Le *Lokal-Anzeiger* publie une dépêche de Mannheim suivant laquelle un incident se serait produit entre plusieurs étudiants russes et deux habitants de cette ville. Une altercation aurait dégénéré en querelle. Les étudiants arrêtés auraient fait une vive résistance.

DANS LA RÉGION

Dans le Textile

d'Armentières-d'Houplines

LE REFERENDUM

On sait qu'à la suite de pourparlers entre les Syndicats ouvriers d'Armentières et d'Houplines et le Syndicat patronal, une augmentation conditionnelle de 5 % avait été accordée par les patrons sur les salaires de la plupart des articles de l'industrie de la toile.

Les organisations ouvrières avaient d'abord expliqué à leurs adhérents les conditions de cet accord dans des réunions tenues le mardi 29 avril et un referendum avait été décidé, auquel seraient conviés tous les syndiqués, en siège de leurs syndicats respectifs, pour savoir s'il fallait accepter les concessions patronales.

Ce referendum a eu lieu jeudi 1er mai, de 7 heures à 13 heures. Dans chaque syndicat, les opérations étaient contrôlées par des délégués de tous les autres syndicats.

Les résultats ont été centralisés à la Coopérative La Paix, rue des Promenades, à Armentières. Les voici :

Union ouvrière (La Paix), Armentières : votants, 370; oui, 313; non, 57.

Union Ouvrière, Armentières : votants, 575; oui, 464; non, 111.

Syndicat Fraternel (L'Avenir), Armentières : votants, 263; oui, 109; non, 154.

Syndicat Fraternel d'Houplines : votants, 574; oui, 365; non, 208; nul, 1

Union Ouvrière d'Houplines : votants, 112; oui, 84; non, 28.

Totaux : votants, 1894 ; oui, 1335; non, 558 ; nul, 1.

Il y a donc forte majorité pour l'acceptation des conditions offertes par le Syndicat patronal.

LA QUESTION THEATRALE A ROUBAIX

Une réunion du Comité d'initiative

On se souvient qu'il y a quelques mois, un Comité provisoire fut créé pour s'occuper activement de la création, à Roubaix, d'un théâtre municipal. De nombreuses listes de pétitions furent présentées aux habitants ; elles ont recueilli jusqu'à ce jour, dix mille huit cents signatures de patentés et de contribuables.

Le Comité a voulu que cette manifestation soit raisonnée et loyale. Une signature a été demandée par maison, autrement dit par chef de famille. Les concierges n'ont pas été visitées parce que l'ouvrier ne payant pas d'impôts, aurait signé plus facilement une demande de théâtre pour lequel il ne peut apporter son concours pécuniaire. Mais quand on pense que la classe laborieuse aime les spectacles, et que dans dix mille huit cents maisons, sur vingt-deux mille environ qui existent à Roubaix, on réclame un Théâtre Municipal et une troupe à demeure, on peut affirmer que presque toute la population s'associe à l'œuvre du Comité.

Une assemblée générale définitive aura lieu lundi prochain 8 mai au Café Français, Grande Rue, à 8 heures et demie du soir. M. Marius Véran, publiciste, auteur dramatique prêtera le concours de son éloquente parole.

Toutes les sociétés commerciales, artistiques, musicales y seront représentées par deux ou trois délégués officiels. Les amateurs de théâtre sont invités à se joindre à elles. Aucune convocation ne sera adressée.

NORD

CAMBRAI

Mort subite. — Revenant d'Orchies, la dame veuve Lourdault-Locquet, 70 ans, se trouvait dans le train de la ligne de Cambrai à Marquion lorsqu'elle succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante en arrivant à la station de Cantimpré.

Le corps de la défunte a été reconduit à son domicile à Sauchy-Lestrée.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

LE SYNDICAT des Cabaretiers de Lille

et les « bars spéciaux »

Il y a un an et demi nous dénoncions les établissements équivoques qui déshonorent toute une partie de la ville de Roubaix. Nous montrions comment les « associées » se jouaient de la police municipale, tenant boutique de chair humaine et livrant à la lubricité de quelques drôles les pauvres créatures que leur livraient des parents indignes.

Le mois dernier nous invitions le maire de Lille à imiter l'excellent exemple du maire de Lyon qui a trouvé, lui, le moyen de pourchasser les tenanciers des petites maisons qui pullulent aux alentours des casernes.

Personne ne s'avisa de contester nos allégations. Mais nous constatons aujourd'hui avec mélancolie qu'on signalant un état de choses qui révolte tous les honnêtes gens nous perdîmes notre temps. Pas-mil en conclure que nous vivons à une époque où les entremetteuses et les souteneurs bénéficient d'une indulgence particulière et que la rigueur des pouvoirs publics se désintéresse de leur triste corporation ?

Ceux qui entreprirent, avant nous, de déterrasser les villes de le région de tous les « bars », de tous les « estaminets » qui ne sont ni des bars ni des estaminets, mais des établissements de prostitution clandestine, ne furent guère plus heureux. Ils se heurtèrent aux mêmes fins de non-recevoir, à la même indifférence. Déçus, ils haussèrent les épaules et n'insistèrent pas. Nous ne partageons pas leur résignation. Les encouragements que nous avons reçus nous prouvent que nous avons avec nous le grand public. Quand on a le grand public avec soi, on est tout près d'aboutir. Et puis, il n'y a que les paresseux qui abdiquent. Nous poursuivons donc notre campagne. Les laits que nous dévoilerons seront si précis et si graves qu'il faudra bien qu'on se décide à intervenir et à sévir. Il existe des ligues pour la protection des animaux. Ces ligues châtient chaque jour des sanctions contre les individus brutaux qui malmènent les bêtes. Avouons qu'il serait inique qu'on restât plus longtemps désarmé vis-à-vis des mégères qui arrachent les enfants à leurs familles et les livrent au premier coquin venu, vis-à-vis des gentilshommes pommadés et bagués qui savourent sept jours sur sept le douceur de ne rien faire.

⁂

Surtout qu'on ne nous réponde pas que dans l'état actuel de la législation il n'y a rien à tenter. Les lacunes — si tant est qu'on se trouve en présence de lacunes — se comblent. Il suffit d'un peu de bonne volonté. Mais bon nombre de personnes d'habitude bien informées, prétendent que les moyens de répression dont les pessimistes déplorent l'absence, existent.

C'est ce qu'écrivait la semaine dernière, dans « le Cabaretier du Nord », organe officiel du syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Lille, M. Constant Crapez. Il est bon, il est même excellent — nous le sans plus tard — que le syndicat de Lille dégage au la circonstance sa responsabilité et se joigne aux prolestataires. Certaines gens tendent à confondre dans un même mépris les membres d'une corporation parfaitement honorables et à reprocher à la collectivité les méfaits d'une minorité. La plupart des cabaretiers exercent honnêtement leur métier. Ce n'est pas nous qui leur ferons l'injure de les rendre responsables des malpropretés perpétrées par une secte qui débite tout autre chose que de la bière et des liqueurs.

Mais il nous plaît que le syndicat de Lille s'insurge à son tour et réclame justice. La véhémence de sa protestation témoigne de sa sincérité.

Ceci dit, écoutez M. Constant Crapez. à qui les mots ne font pas peur : « A Lille, c'est une proxénète, tenancière d'un petit cabaret, qui exploite, pour son répugnant commerce, des jeunes filles mineures attirées chez elle par l'appât d'un emploi lucratif.

A Roubaix, c'est un ménage de gamins, le mari 19 ans, la femme 18 ans, qui tient une bolis dans laquelle trois gosses de 16 ans ayant volé une somme de 900 fr., la dépensent en une seule nuit, en compagnie de femmes, pensionnaires de la maison et de la patronne, qui assiste elle-même, avec l'autorisation de son mari, à des scènes d'orgies, sur la nature desquelles nous glisserons par respect pour nos lecteurs. »

On nous dira, ajoute M. Crapez, que les parquets et les municipalités ne sont pas suffisamment armés.

« Mais nous avons toujours soutenu que les parquets et municipalités pourraient efficacement agir avant l'ouverture du débit, ou à l'occasion d'une cession.

« La loi du 17 juillet 1880 a prescrit le déclaration obligatoire 15 jours avant l'ouverture de tout débit de boissons, cette déclaration est également obligatoire en cas de cession, avec cette différence que, dans ce dernier cas, le nouveau débitant peut intervenir en déchargeant après son entrée en possession ; dans l'un ou l'autre cas cette prescription de la loi de 1880 a pour but de permettre aux autorités compétentes de faire une enquête sur la moralité du postulant et s'assurer ainsi qu'il n'est pas sous le coup d'un des cas d'incapacité prévus à ladite loi. »

Et M. Crapez de conclure :

« On nous objectera sans doute que ces armes sont insuffisantes, c'est entendu, mais qu'on s'en serve d'abord et d'une façon énergique, en attendant que le législateur étudie et adopte une réglementation sévère mais juste qui, tenant compte que les débitants honnêtes sont en grande majorité, quoi qu'on en dise, permettra de faire une chasse impitoyable à tous les individus louches qui ne prennent la profession de débitants que pour exercer sous la couvert de cette dernière celle, peu honorable, « d'entremetteur ». Une réglementation bien comprise serait susceptible d'amputer dans un délai très court la corporation des débitants de boissons de la partie gangrenée qui nuit à sa réputation. Qu'on la sache bien, c'est là une opération à laquelle nous nous prêterons toujours bien volontiers. »

Voilà qui est très net. Et nous sommes heureux de placer ce dur réquisitoire sous les yeux de nos lecteurs, au moment où messieurs les souteneurs arborent des cravates tendres et des costumes légers, où — la douceur du mai s'y prêtant — la seul des « bars » se fleurit de demoiselles aux peignoirs transparents.

Paul-T. PELLEAU.

M. Georges POTIÉ

DÉPUTÉ DU NORD

échappe à un grave accident d'automobile

Hier, notre ami M. Georges Potié, député du Nord, a failli être victime d'un grave accident d'automobile.

Il se rendait en auto à la Grand'Place de Lille, conduisant lui-même sa voiture, lorsque, par suite d'un encombrement, entre l'imprimerie Danel et les Galeries Lilloises, il fut obligé de dépasser à gauche un car M devant lequel il marcha pendant un certain temps. Mais un peu avant le rue de Pas, il dut appuyer à droite afin d'éviter un car B qui arrivait de la Grand'Place.

A ce moment le car M accélère sa marche et vint tamponner l'une des roues arrière de l'auto qui fut projetée contre le car B. Le choc fut d'une telle violence que le car M sortit des rails après voir écrasé la voiture de M. Potié.

Celui-ci, en effet, eut tout le côté gauche fortement endommagé et une des roues arrière complètement brisée.

Aussi les nombreux passants qui avaient assisté à l'accident, furent-ils agréablement surpris d'en voir sortir M. Georges Potié sain et sauf, sans la moindre contusion.

⁂

Quelques instants plus tard des ouvriers de la Compagnie des Tramways arrivèrent sur les lieux de l'accident pour réparer la « charrue » qui avait été haussée par le violence du choc. Sous un coup de marteau un morceau de lonte se détache et alle briser la vitrine de M. Cornélis, fleuriste, rue Nationale, 20.

AU SALON des Artistes français

Les exposants du Nord

Le Salon des Artistes français vient d'ouvrir ses portes. Voici les noms des artistes de la Région du Nord, qui y ont exposé :

Peinture

MM. Ernest Ames, de Landrecies : « Le lessive de Benoite ».

Raoul Baligent, de Fourmies : « Portrait de Mme Franck S. Voss ».

MM. François Baede, d'Houplines : « Un jour de fête ; communication de l'Observatoire » ; « Portrait de Mme S. M... ».

Edmond de Buislecomte, d'Arras : « Souvenire du général baron de Marbot » ; « Masséna à Gênes, 1800 ».

Pierre Boissart, de Valenciennes : « Bénédiction de la mer dans le Boulonnais ».

Henri Bonneloy, de Boulogne-sur-Mer : « Au Repos » ; « Environs de Cannes ».

Jules Boquet, d'Amiens : « Le retour » ; « Le chapelet ».

Marcel Dreyne, de Lille : « Pastorale ».

Henri Brisnol, de Beauvais : « L'antichambre de son Eminence » ; « Lebillet de logement ».

Carlos Boffin, de Tourcoing : « Marché en Flandre ».

MM. Henry Caron, d'Abbeville : « La Somme et ses berges vertes, environs d'Abbeville ».

Modeste Carpentier, de Courrières : « Une belle journée ».

Léon Casaël, de Lille : « Le béguinage, à Dixmude » ; « En l'hospice de Dixmude ».

Alphonse Chigot, de Valenciennes : « La défense du château de Guesberg (1870) » ; « Fréneriel (1870) ».

Eugène Chigot, de Valenciennes : « Floréal (Côte d'Azur) » ; « Printemps ».

René Choquet, de Douai : « Les mendiants, pays basques ».

Horace Colmaire, de Villers-Bretonneux : « Le pot-au-feu » ; « La bonne pipe ».

Joseph Colsart, d'Amiens : « Château en ruines près Boulogne-sur-Mer ».

Léon Comerre, de Tréion : « Fleur d'Andalousie » ; « Portrait de Mme J.-M. N... ».

Mme Thérèse Coterd-Dupré, de Saint-Quentin : « Les petits cors » ; « Fâneuses ratissant ».

MM. Adolphe Crack, de Valenciennes : « Les deux confesseurs ».

Abel Darras, d'Auxapes : « Le vieux chemin de la Chapelle (Normandie) » ; « Vieux pont sur la Seulles (Normandie) ».

Louis Defontaines, d'Arras : « Garennes, le soir, au pays d'Artois ».

Mme De Coninck, de Lille : « Portrait de Mgr Mignot, évêque d'Albi ».

MM. de Jonckeere, de Loos : « Tête d'enfant ».

Henri Delacroix, de Solesmes : « Dans les foins » ; « L'Effort ».

M. Louis Delnus, de Lillers : « Anversoise-Oise ».

Mlle Blanche Demenche, de Douai : Guettant la sortie de l'école » ; « Veleisanne ».

MM. Louis Demailly, de Marcoing : « Intérieur ».

Augustin Demizet, d'Andinchan : « Portrait de Mme M. ».

Adrien Demont, de Douai : « La nuit dans la garenne » ; « Le soleil qui s'endort ».

Mme Virginie Demont-Breton, de Courrières : « France » ; « Fille de marin ».

MM. Georges Dervaux, de Tourcoing : « Cuisine d'orphelinat ».

Hugues Destailleurs, de Creil : « Moms kendam ».

Ernest Deurmont, de Tourcoing : « Printemps » ; « Intérieur ».

Eugène Deuty, de Lille : « Portrait de M. J. T. » ; « Les Pommiers sont en fleurs».

Georges Dilly, de Lille : « Les charitables assistants » ; « Dixmude (Flandre) ».

Robert Dubar, de Lille : « Portrait ».

Mme Pauline Dubron, d'Arras : « La branche coupée » (nature morte).

MM. Georges Duvillier, de Tourcoing : « Drame de la mer, à Ostende ».

Julien Duvocelle, de Lille : « L'Esclave ».

Grégoire Fines, de Saint-Saulve-lez-Valenciennes : « Sortie d'école » ; « Aimez-vous ! »

Mlle Frasez, de Roubaix : « Les Filles de la fermière ».

MM. Léon Giffard, de Lille : « Cascade de Terni ».

Gustave Grau, d'Hanboardin : « L'heure récréative dans la roseraie » ; « Jour de chasse », portraits de Mlle et M. C.

Antoine Guillemet, de Chantilly : « Lever de lune » ; « La route de la mer à Equihen ».

Arthur Guillet, de Valenciennes : « Portrait ».

Mlles H. Hautrive, de Lille : « Un canal de Venise » ; « Le forum romain ».

Blanche Henry, de Ribécourt : « Sous bois » ; « Rayon ».

Marie-Antoinette Izart, de Roubaix : « Le rosier de la mariée » ; « La Pergole ».

MM. Henry Jacquet, d'Anzin : « Le jour de Notre-Dame, dans le Boulonnais ».

Léon Jacquet, d'Anzin : « Le partage du poisson ».

Edmond Jamois, de Lille : « Femmes et pêcheurs du Nord ».

Jules Joets, de Saint-Omer : « La bénédicite » chez les Petites Sœurs des pauvres » ; « Neige en Flandre ».

Lucien Jonas, d'Anzin : « La cavalerie des lineas » ; « La bénédiction de l'archevêque ».

Ernest Laerent, de Valenciennes : « Portrait de famille » ; « Portrait de Mme B... ».

Mme Laverney-Petitjean, d'Amiens : « Panier d'horteneias » ; « Roses jaunes et volubilis ».

Mlle Joseph Leyrand, de Valenciennes : « Réception d'un prix de Rome, à Valenciennes » ; « Portrait de Mme L... ».

Louis Leclercq, de Guines : « L'étang, le soir ».

Mlle Alice Lecomte : « Portrait du général Toutée ».

MM. Hippolyte Léty, de Tourcoing : « Portrait de M. Bourgeois, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Tourcoing ».

Diogène Maillart, de la Chaussée-du-Bois : « Portrait de Jean Romeau » ; « L'Amour consolateur ».

Georges Meromiex, de Cambrai : « Soir d'été en Bretagne » ; « L'orage qui monte ».

Jules Mary, de Songeone : « Premiers Chagrins ».

Oscar Macré, de Péronne : « Matinée de Printemps ».

Arthur Midy, de Saint-Quentin : « Intérieur breton ».

Mlle Alix Moraël, de Dunkerque : « A l'Hospice ».

MM. Charles Moulin, de Lille : « Pan » (polyptyque).

Basile Noël, d'Aubry : « Fruits » ; «Fleurs».

Géry Nouclercq, de Valenciennes : « L'Etna vu de Taormine » ; « L'entrée de la maison d'A. Karr, à Sainl-Raphaël ».

Fernand Porte, de Valenciennes : « En Limousin ».

César Pattein, de Steenvoorde : « Bande joyeuse ».

Mlle Valentine Pèpe, de Douai : « Soir d'Eté » ; « Dans la Dune ».

MM Emile Pinchart, de Cambrai ; « Sur les ruines romaines ».

Félix Planquette, d'Arras : « Soleil d'Automne » ; « Poésie du Soir ».

Paul Prévot, de Villers-Cotterêts : « L'Araignée », (tisserand du Nord).

Louis Quennonelle, de Saint-Quentin : « Eglise au bord de la mer ».

Achille Ravinet, de Dunkerque : « Un vieux géographe ».

François Reynaert, de Rosendaël : « Légumes » (deux études pour salle à manger).

Jules Ribeaucourt, de Merbeuge : « Village de le Garde en Provence » ; « La neige en Flandre ».

Charles Roussel, de Tourcoing : « Embarquement ».

Géo Roussel, de Beauvais : « Le petit déjeuner ».

Mme Saint-Germain-Delafortrie, de Lille : « La galerie des glaces, à Versailles ».

MM. Jules Scalbert, de Douai : « Quitéde ».

Louis Spriet, de Roubaix : « L'ancêtre » ; « Ferme, paysage ».

Emile Tabary, de Chaumont-en-Vexin : « Le pendill ».

Francis Tattegrain, de Péronne : « L'Orémus sur la « Côte à novés » ; « Le briquet ».

Eugène Thiéry, de Rethel : « Portrait du peintre ».

Mlle Jeanne Thyl, de Calais : « Port en Provence ».

MM. H. Van der Weyden, de Montreuil-sur-Mer : « Le calme du soir ».

Louis Van de Velde, de Lille : « Environs de Peimpol » (Le grein).

L'abbé Van Hollebeke, de Saint-Pol : « Paysage » ; « Vers l'exil ».

Mlle Berthe Vincendon, de Charleville : « Mardi-gras ».

MM. Albert Wallet, de Valenciennes : «La Seine entre les îles, le matin » ; « Le soir ».

Pharaon de Winter, de Lille : « Portrait de M. Combemale, doyen de la Faculté de Médecine » ; « Portrait de M. Revinet, artiste peintre ».

LE BANQUET du Parti Radical-Socialiste

Banquet annuel du Parti radical et radical socialiste, dimanche 10 mai, à midi, à Paris, au Palais des Fêtes (rue aux Ours). Prix de la carte : 7 francs.

Les membres du parti sont instamment invités à envoyer leur adhésion au banquet le plus tôt possible et avant le 11 mai.

LILLE

LES COURSES DE LILLE

QUATRIEME REUNION

Malgré un temps défavorable, il y avait hier, à l'Hippodrome du Bois de la Deule, une foule assez nombreuse. Il y avait toute-fois très peu de monde à la pelouse.

Quant au terrain, détrempé par des pluies récentes, il était très mauvais et c'est surtout pour cette raison que les favoris causèrent aux joueurs d'amères déceptions.

La fanfare du 16e chasseurs rehausse par de brillantes exécutions l'intérêt de cette réunion dont voici les résultats :

1re course. — 2e Prix de la Société des Steeple-Chases de France. — Prix 1200 fr. : pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus. Distance 2.800 m. avec haies. Parcours N° 6. — Sept inscrits. 5 partants. Départ assez mouvementé. Morphine, à M. P. Simon, montée par Hardy prend la tête et même sur la plus grande partie du parcours, mais au dernier tournant, « Quand » à M. Toussaint-Coleon, monté par M. Maître, la dépasse et gagne aisément par trois longueurs. — 1er, Quand; 2e, Morphine, à S. L. 3e, Bonny-Boy monté par son propriétaire A. d'Orsetti à 1/2 long. — Non placés : Parthenay, monté par J. Bartholomew; Authou monté par Bronner — Pari mutuel: Pesage. Quand g. 25 fr.; Morphine 9.50. — Pelouse : Quand g. 25; pl. 11.50; Morphine 9.50; Pel. : Tribunes : St-Servan II g. 55.50, pl. 19.50 ; phine 9 fr. — Montant des mises : 12.165 fr.

2e course. — Prix des Lilas (au trot monté ou attelé). — 1.500 fr de prix. — Pour chevaux de 3 à 8 ans n'ayant pas gagné une somme totale de 5.000 fr. — Distance 3.000 mètres. — Inscrits, 20. Partants, 14. — Superbe course de Gentille et surtout d'Isard, qui part dernier à 3.100 m., se classe quand même troisième. — 1er, Gentille (3000 m.), montée par Friard à M. P. Godet en 5 m. 35 s. 2/5 ; 2e, Judet (3000 m.), monté par Landry à M. de Wasières en 5'35" 2/5; 3e, Isard (3.100 m.), à M. De Rétenetker, monté par Cassée en 5'37" ; 4e, Gemine (3.075 m.), à M. Flescher, montée par Philippart, en 5 m. 38 s. ; 5e, Honorine (3.100), à M. Lelièvre, montée par C. Vandenbrucke en 5'38" 4/5. — Non placés: Goyave (3.000); Kerrigan (3.000) monté par Simonard; Jarnac (3.000), monté par Beauvois ; Hambourg (3.075), monté par Legros; Jean-Lapin (3.050) monté par Lefebvre; Va-Toujours (3.100) monté par Vandenbrucke fils ; Jeanette (3.075) montée par Mahiquignon; Hélène (3.075) montée par Rong.

Pari mutuel. — Pesage : Gentille g. 87.50, pl. 21 fr. ; Judet g. 26 fr.; Isard 15.50. — Pelouse : Gentille g. 50 fr., pl. 17 fr.; Judet 19 fr.; Isard 19.50. — Tribunes : Gentille g. 60 fr., pl. 14 fr.; Judet 18.50; Isard 14.50. — Montant des mises : 27.355 fr.

3e course. — Prix des Châtes (Steeple-chase militaire, 3e série). — Distance, 3.000 mètres. — Parcours N° 3. — Inscrits, 20. Partants, 9. — La première partie du parcours s'effectue dans d'excellentes conditions et les divers concurrents arrivent avec obstacles presqu'en même temps. Le lourdaud Toutée, du 3e hussards, montant Rotide, franchit le premier la rivière qui se trouve en face des tribunes, quand malheureusement son cheval se rejoint mal et tombe avec l'officier. Les concurrents qui suivent M. Toutée parviennent heureusement à l'éviter et le lieutenant s'en tire avec une blessure peu grave au nez. — St-Servan II, qui arrivait immédiatement après Rotide, gagne aisément la victoire. — Résultats : 1er, St-Servan II monté par M. de Nouailles, lieut. au 3e hussards; 2e, Fontaine à 6 long., à M. de Nouailles, monté par M. de la Motte-Rouge ; 3e, Fileur II, à Hong., monté par M. d'Astafort, lieut. au 3e cuirassiers. — Non placés : Désirade II, Gde-Mademoiselle II, Héby, Reine de l'Air, Faublas II, Gagnant. — Pari mutuel : Pesage : St-Servan II gagne 29 fr., pl. 12.50; Fontaine 14.50; Fileur II, 18 francs. — Pelouse : St-Servan II g. 42.50, pl. 14 fr. ; Fontaine 12.50, Fileur II, 14.50. — Tribunes : St-Servan II g. 55.50; Fileur 18 Fontaine 18.50 ; Fileur II, 12.50 — Montant des mises : 23.415 fr.

4e course. — Prix des Chênes (au trot monté ou attelé). — 2.000 fr. de prix, pour chevaux entiers et juments de demi-sang, âgés de 4 ans et au-dessus. Prix libre. — Distance, 3.000 m. — Inscrits, 19. Partants, 11. — 1er, Gladiateur (3.025), à M. de Wasières, monté par Landry en 5'23" ; 2e, Hayboardinoise (3.075), à M. P. Choquet, monté par Reux fils en 5'32" 1/5 ; 3e, L'Ingénue (3.100), à M. Lefebvre, montée par C. Vandenbulcke en 5'32" 2/5. — Non placés : Indépendant (2.950); Ibérie (3.000); Garde-des-Sceaux (3.025); Carteuche (3.025); Cabiot (3.025); Gram-d'Orge (3.025), 4e, à M. Carton 5'34" ; Iris (3.075); Rien (3.150). — Pari mutuel : Pesage : Gladiateur g. 27 fr., pl. 10.50; Hayboardinoise 9.50; L'Ingénue, 21 fr. — Pelouse : Gladiateur g. 29 fr., pl. 9.50; Hayboardinoise 6.50; L'Ingénue 14.50. — Tribunes : Gladiateur g. 26.50; pl. 10.50; Hayboardinoise 11 fr.; L'Ingénue 17.50. — Montant des mises : 32 269 fr.

5e course. — Prix du Bouquet (steeple-chase, Haies et Haviers). — Parcours Gde-Course (Fidère) — Distance 3.500 m. Parcours numéro 10 bis. — Inscrits : 11. Partants : 7. — Cette course, qui se présente qu'un intérêt relatif, a été le plus mouvementé. Il y eut de nombreux incidents et sur les sept concurrents, trois seulement arrivèrent au poteau — A l'open-ditch, c'est-à-dire à trois cents mètres environ de départ, Mokis monté par M. Kolb Bernard, franchit la haie de côté et tombe. Le jockey n'est pas blessé. — Contrau à M. Ch de Préville monté par M. d'Orgeix et Aragon à M. Brondeteuch, monté par d'Orgeix, qui survivent seuls. — Arrivent Capendant, Galet, monté par M. de la Mortière, Arpenleur monté par M. Bouyer, et Comète montée par M. de Campeau prennent de l'avance. — Aragon qui a commencé non sans peine à reprendre la course, va bientôt se dérober à mercan devant la rivière. Elle se précipite même sur la barrière voisine et projette son cavalier sur la soi. Ce dernier en relève sans aucune blessure. — 1er, Galet; 2e, Arpenleur à 5 long.; 3e, Comète à 4 long. — Pari mutuel : Pesage : Galet g. 32 fr., pl. 13.50; Arpenleur 16 fr. — Pelouse : Galet g. 40 fr., pl. 13.50; Arpenleur 15 fr. — Tribunes : Galet g. 43.50, pl. 14.50; Arpenleur 17 fr. — Montant des mises : 15.715 fr.

6e course. — Prix du Lamentanet (Haies de Haviers). — Au trot monté ou attelé. — Distance du Cadenas. — 2.100 fr. de prix. — Distance 3.500 m. — Inscrits : 18. Partants : 14. — Résultats : 1er, Fémina (3.025) à M. P. Dubus montée par Coudin fils en 6'5" ; 2e, Flambeau (3.025), à M. C. Cardon, monté par Libert en 6'12" 1/5; 3e, Friedland (3.050) à M. P. Godet, monté par Tresrat en 6 m. 14 ; 4e, Ingrate (3.250) monté par Landry en 6 m. 14 s. 1/10. — Non placés : Joyeuse (3.250); Guyave (3.225); Hesse; M. (3.250); Négrillon (3.275); Dagobert (3.300); Thane (3.325); Favorite (3.350) ; Frambroise (3.400); Illusion (3.425); Ingrate (3.500). — Pari mutuel : Pesage : Fémina g. 40 fr., pl. 12.50; Flambeau 10 fr.; Friedland, 9 fr. — Pelouse : Fémina g. 43 fr., pl. 12 fr. ; Flambeau 18 fr.; Friedland 11 fr. — Tribunes : Fémina g. 48.50, pl. 10.50; Flambeau 20.50 ; Friedland 10 fr. — Montant des mises : 32.550 fr. — Montant général des mises : 149 580 fr.

Un mécanicien broyé par un train

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers trois heures, des employés de chemin de fer ont découvert sur la voie ferrée, près de la gare de Fives, le corps du mécanicien Emile Mithou, 50 ans, demeurant rue Victor-Hugo, à Hellemmes.

L'infortuné mécanicien avait été littéralement broyé. Le crâne était fracturé, la poitrine était écrasée et les jambes et le bras gauche étaient sectionnés. Le docteur Bourneville, mandé, ne put que faire les constatations médico-légales.

M. le commissaire de police du 3e arrondissement ouvrit une enquête de laquelle il résulte que M. Mithou qui se rendait à son travail, a été surpris par une machine qu'il n'avait pas entendu venir. Le corps a été ramené au domicile de la victime.

LA FETE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

La Section Lilloise du Pd. ti C. S. détail dimanche la cinquième anniversaire de la Section.

A cette occasion, il y eut un brillant concert, Salle du Conservatoire. M. Dupuyrat, président fondateur, M. Gury, membre du Conseil de surveillance, venus de Paris, ont fait une causerie sur les bienfaits de cette Association.

Cette Mutuelle quelque nouvellement fondée (elle a à peine 7 années d'existence), compte près de 4.000 membres, et a distribué en indemnités de décès près de 1.500 000 francs.

Cœur de Lillois

Sous ce titre, notre confrère Jeandemy vient de terminer le scénario d'une pièce en trois tableaux, où il évoque les deux principaux épisodes du Siège de Lille, en 1792, les deux drapeaux Autriche prisonniers et les cloches célèbres. Nous en reparlerons pour des Parjures, et : Feu pour Feu !

DENIER DES ECOLES LAIQUES DE LILLE

Le Comité de « Denier des Ecoles Laïques » a l'honneur d'informer ses membres et ses nombreux amis, qui manifestent le désir d'assister au concert donné par la « Chorale des Instituteurs Tchèques de Prague, qu'ils sont priés d'en informer immédiatement le secrétaire, 6 bis, rue Jeanne-d'Arc, qui leur réservera les places demandées.

Un bureau de location sera également ouvert le dimanche 4 mai, de 10 heures à midi, au siège, 5, place de la Gare, pour les personnes munies de billets (salles en [illegible]rel), qui désireraient les faire numéroter.

Prix des stalles et premières : 1 fr.